



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## pédagogie

Question écrite n° 98324

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les évaluations nationales de CM2, qui ont débuté hier. Elles semblent se dérouler cette année dans une certaine tourmente. La plupart des syndicats sont contre. Des enseignants "désobéisseurs" prônent le *boycott*. La Fédération des parents d'élèves FCPE appelle au "blocage" d'évaluations qui sont jugées "déstabilisantes" pour les élèves. Son ministère a mis en place ces évaluations à la rentrée 2008 qui étaient censées aider les enseignants à repérer les élèves en difficulté et, le cas échéant, ces derniers pouvaient proposer de l'aide personnalisée ou des stages de remise à niveau pendant les petites vacances. Il s'agirait de lutter contre le noyau dur des 15 % des élèves qui ne maîtrisent pas les bases du français et du calcul en fin de CM2. Cependant, dès le début, ces évaluations ont été critiquées. Pourquoi les faire en janvier alors que le programme n'est pas terminé ? Enfin, et surtout, il souhaite savoir s'il n'est pas envisagé d'établir un classement national des écoles, soit par académie, ou encore d'une mise en concurrence des établissements.

### Texte de la réponse

Le dispositif d'évaluation nationale a un double objectif : fournir aux enseignants un outil pédagogique de repérage du niveau scolaire de chaque élève, leur permettre de mesurer les acquis et donc d'analyser l'efficacité de leurs pratiques ; fournir des données statistiques fiables pour évaluer l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux. Les épreuves passées par les élèves en janvier 2011 servent à mesurer les acquis des élèves en français et en mathématiques. Elles doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourrait être apportée. En outre, toutes les notions évaluées en janvier du CM2 ont été abordées en CM1, voire en CE2 conformément aux progressions des programmes. Les contenus de ces évaluations sont strictement conformes aux programmes 2008 et aux progressions qui les accompagnent. La direction générale de l'enseignement scolaire et les services déconcentrés de l'éducation nationale déploient un important travail d'explication auprès des enseignants afin qu'ils puissent comprendre ces principes et méthodes pour situer les résultats de leurs élèves par rapport aux résultats nationaux et mieux les expliquer aux parents. Tout en donnant aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, tout en évitant une mise en concurrence incontrôlée des écoles, l'administration peut disposer d'un indice de l'efficacité des enseignements à l'école ainsi que d'un instrument de pilotage du système éducatif, du niveau local de l'école jusqu'au niveau national. Chaque parent a accès aux résultats de son enfant grâce à la communication orale et papier faite par le maître ou le directeur. Enfin, il faut rappeler que les évaluations CM2 se sont déroulées, cette année, dans un très bon climat. La quasi-totalité des maîtres concernés s'est mobilisée pour mener à bien cette nouvelle campagne, de la passation des épreuves à la publication des résultats. Ainsi 98 % des élèves de CM2 inscrits, ont été enregistrés en 2011 (96 % en 2010). Le constat ne doit pas cependant conduire à refuser toute évolution d'un dispositif aujourd'hui bien ancré dans le paysage pédagogique national. L'évaluation a déjà évolué et continuera de le faire puisque dès 2012, les évaluations CM2 se dérouleront en fin d'année, en même temps que l'évaluation de CE1. Un autre protocole, en fin de classe de 5e viendra compléter le dispositif dans le même esprit.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

**Circonscription** : Paris (20<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 98324

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 janvier 2011, page 631

**Réponse publiée le** : 27 décembre 2011, page 13616